

République de Côte d'Ivoire

Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts

Office Ivoirien des Parcs et Réserves



Des sites pittoresques



De belles aventures



Un agréable séjour

**DOCUMENT DE STRATEGIE DE RELANCE DE
L'ECOTOURISME DANS LES PARCS
NATIONAUX ET RESERVES
DE COTE D'IVOIRE**



Un cadre accueillant et
enchanteur



Une paisibilité recherchée



Des rencontres
inoubliables

© Septembre 2009

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. RAPPEL OU GENERALITES

1.1. LE PATRIMOINE ET SES ATTRAITS

1.2. EXPERIENCES EN MATIERE D'ECOTOURISME

2. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DANS LES PNR

3. LA STRATEGIE DE RELANCE

3.1. LES OBJECTIFS

3.2. LES DIFFERENTES COMPOSANTES DE LA STRATEGIE

3.3. LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

3.4. LE SUIVI EVALUATION DE LA STRATEGIE

3.5. LE CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

3.6. LE COUT ESTIMATIF DE LA STRATEGIE

CONCLUSION

INTRODUCTION

Le tourisme est un secteur important pour certains pays africains (Egypte, Kenya, Afrique du sud) et est en voie de le devenir pour d'autres pays (Maroc, Tunisie, Mauritanie, etc.). L'écotourisme Est Africain et Sud Africain récupère 90 % du marché touristique africain actuel.

Dans les années 80/90, certains parcs nationaux de Côte d'Ivoire, notamment ceux de Taï, de la Comoé et de la Marahoué ont rencontré un succès touristique qui les a propulsés sur la scène internationale. Mais, progressivement ces espaces dynamiques ont vu leurs activités touristiques diminuer jusqu'à s'estomper ces dernières années.

A l'instar de tous les autres Parcs Nationaux et Réserves (PNR) de Côte d'Ivoire, ces aires protégées vivent aujourd'hui une situation économique difficile. Ces espaces sont sujets à de nombreuses pressions et menaces amplifiées par la crise et l'insuffisance de financement pour leur conservation.

L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) dans sa recherche de solutions au problème de financement de la conservation durable de ces aires protégées, a décidé d'entreprendre leur développement touristique.

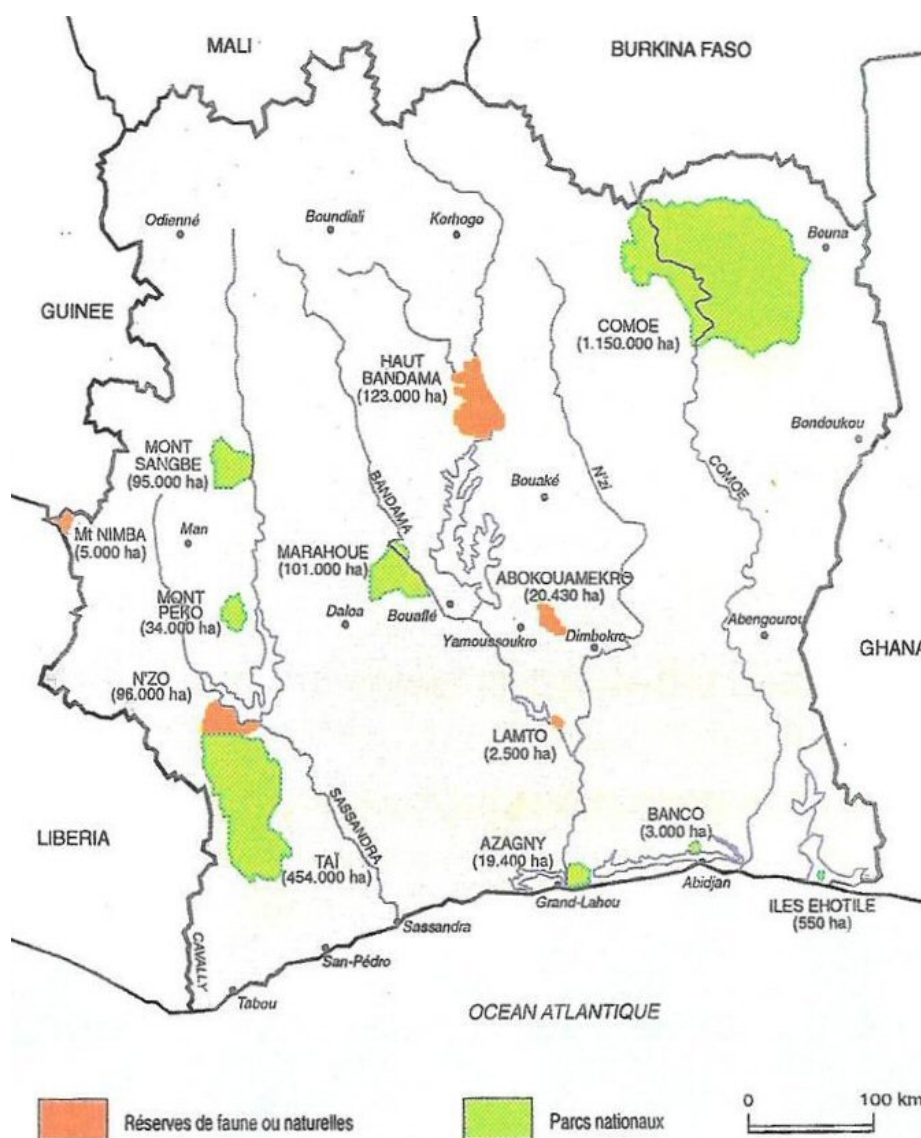
En plus de fournir un soutien financier à leur conservation, le développement touristique des PNR vise à améliorer la connaissance de ces zones protégées par le public afin de rendre aisé leur conservation et contribuer à l'essor socio-économique des populations vivant à leur périphérie.

Ce développement touristique se fera de façon progressive, en commençant par les PNR présentant le moins de difficultés dans leur valorisation touristique.

Le présent document expose la stratégie adoptée par l'OIPR pour relancer le tourisme dans les PNR. Il se divise en trois grands chapitres. Le premier présente le patrimoine naturel géré par l'OIPR et le deuxième, la problématique du développement touristique de ce patrimoine. Le troisième chapitre expose la stratégie de relance de l'écotourisme et aborde les points suivant :

- les objectifs,
- les différentes composantes,
- leurs modalités de mise en œuvre,
- le suivi-évaluation,
- le chronogramme de mise en œuvre,
- et le coût estimatif de la stratégie.

1. RAPPEL OU GENERALITES



Source : Service SIG Direction Générale OIPR, 2008

Carte 1 : Réseau de parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire

1.1. LE PATRIMOINE ET SES ATTRAITS

L'OIPR gère un patrimoine naturel très diversifié, comprenant des sites archéologique et culturel de haute importance, répartis sur l'ensemble du territoire Ivoirien (carte 1). Cette variété se retrouve aussi bien dans les paysages que dans la richesse biologique.

Le patrimoine se compose de 14 aires protégées et d'une zone périphérique de protection autour du Parc National de Taï, d'une superficie totale d'environ 2 100 000 ha. Ce qui représente 6,5 % de la surface du territoire national. Ils ont été créés dans le but de : " la propagation, la protection et la conservation de la vie animale sauvage et de la végétation naturelle dans un intérêt scientifique et éducatif au profit, à l'avantage et pour la récréation du public".

Les caractéristiques majeures de ces sites sont présentées dans le tableau ci-après :

Qualité et dénomination de l'aire protégée	Date de classement	Superficie (HA)	Position phytogéographique	Ville à proximité
Parc National d'Azagny	1981	19 400	Littoral	Grand-Lahou
Parc National du Banco	1953	3 000	Forêt sempervirente	Abidjan
Parc National de la Comoé	1968	1 149 150	Savane soudanienne	Boua
Parc National des Iles Ehotilé	1974	550	Littoral	Adiaké
Parc National de la Marahoué	1968	101 000	Transition forêt –savane	Bouaflé
Parc National du Mont Péko	1968	34 000	Forêt de montagne	Duékoué
Parc National du Mont Sangbé	1976	95 000	Forêt de montagne	Biankouma
Parc National de Taï	1972	330 000	Forêt sempervirente	Soubré
Réserve de Faune du N'Zo	1972	92 700	Forêt sempervirente	Guiglo
Réserve de Faune d'Abokouamékro	1993	20 430	Forêts sèches	Yamousoukro
Réserve de Dalhia Fleur	2007	176	Forêt claire	Abidjan
Réserve de Faune du Haut Bandama	1973	123 000	Savane guinéenne	Katiola
Réserve Scientifique de Lamto	1968	2 500	Transition forêt –savane	Toumodi
Réserve Intégrale du Mont Nimba	1944	5 000	Forêt de montagne	Danané
Superficie totale de :		2 071 906		

La zone périphérique de protection du Parc National de Taï a été constituée en 1977 pour une superficie de 96 000 ha.

La diversité biogéographique du patrimoine lui fait bénéficier d'une grande panoplie de biotopes terrestres et marins, peuplés d'une faune riche d'espèces sédentaires et migratrices. On compte :

Au niveau des biotopes

- forêts et lianes ;
- savanes herbeuses ;
- mangroves ;
- cocoteraies et bamboueraies (peuplement de bambous) ;
- bosquets et buissons épineuses ;
- fougères (peuplements de fougères) ;
- friches, prairies et rôniers (peuplement de rôniers) ;
- marais et phragmitaie (formation à dominance roseaux) ;
- marécages à raphia *Raphia spp.* ;
- sommets savanicoles de montagne ;
- divers plans d'eau : lacs, rivières et mer ;
- etc.

Au niveau de la faune, des espèces spectaculaires, rares et en danger

- les grands mammifères : Eléphant *Loxodonta africana*, *L. cyclotis*, Buffle *Syncerus caffer*, Lion *Panthera leo*, Panthère *Panthera pardus*, Hippopotame *Hippopotamus amphibius* ;
- les petits mammifères : Hyène *Crocuta crocuta*, Hippotrague *Hippotragus equinus koba*, Singes et autres Antilopes, etc. ;
- les espèces endémiques : Crapaud vivipare *Nectophrynoides occidentalis*, Lamantin ouest africain *Trichechus senegalensis* ;
- de nombreux oiseaux dont les calaos et les touracos ;
- etc.

En dehors des biotopes et de la faune, le patrimoine regorge de sites hautement remarquables : montagne, fleuve, etc. tels que le Mont Niénokoué, le Mont Boutourou, le fleuve Comoé, la rivière Hana, les canons coloniaux, la forêt primaire urbaine du Banco ainsi qu'un réseau important de voies fluviales et maritimes avec près de 100 km de voies navigables.

A l'état actuel des connaissances, la diversité spécifique du patrimoine se compose de :

- 4800 espèces de la flore forestière africaine ;
- 232 espèces de mammifères dont 12 endémiques ;
- 712 espèces d'oiseaux ;
- 56 espèces d'amphibiens.

Au regard de ce potentiel, les perspectives d'un développement touristique sont prometteuses.

1.2. EXPERIENCES EN MATIERE D'ECOTOURISME

Définition de l'écotourisme

Il s'agit de tourisme, mais enrichi de la dimension écologique, c'est à dire la prise en compte de l'environnement naturel et de ses habitants dans une activité d'agrément, de loisirs et de découverte. L'écotourisme s'inscrit dans le contexte d'écodéveloppement ou de « développement durable » où l'on s'efforce d'optimiser les relations entre l'homme et son environnement.

Le tourisme-nature est un secteur déterminé de l'offre touristique, dont la caractéristique consiste en des activités axées sur la nature qui sont exercées dans des sites particulièrement intéressants du point de vue de la nature, et notamment dans les réserves naturelles. La gamme de ces activités va du tourisme scientifique à l'observation, à la photographie de la faune jusqu'aux activités prédatrices (pêche et chasse) et au tourisme sportif et d'aventure.

L'écotourisme se distingue du tourisme-nature par son côté militant : la responsabilité vis à vis de l'environnement naturel et culturel et la volonté de contribuer à l'économie locale. L'écotourisme est une forme de tourisme qui regroupe les caractéristiques suivantes :

1. Il rassemble toutes les formes de tourisme axées sur la nature et dans lesquelles la principale motivation du tourisme est d'observer et d'apprécier la nature ainsi que les cultures traditionnelles qui règnent dans les zones naturelles.
2. Il comporte une part d'éducation et d'interprétation de l'environnement.
3. Il est généralement organisé pour des groupes restreints par de petites entreprises locales spécialisées.
4. Il favorise la protection des zones naturelles et, veille au bien-être des populations locales :
 - en procurant des avantages économiques aux communautés d'accueil, aux organismes et aux administrations qui veillent à la préservation des zones naturelles;
 - en créant des emplois et des sources de revenus pour les populations locales; en favorisant une prise de conscience chez les habitants du pays d'accueil comme chez les touristes de la nécessité de préserver le capital naturel et culturel.

Selon l'International Ecotourism Society, « l'écotourisme est une forme de voyage responsable dans les espaces naturels qui contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales ». Deux composantes fondamentales s'expriment pour correspondre à cette déclinaison de l'écotourisme :

- la protection de l'environnement (et tout particulièrement de la diversité biologique sur des aires protégées), en sensibilisant et associant notamment les communautés d'accueil vis à vis de l'environnement et de sa conservation ;
- la distribution équitable des recettes obtenues du séjour des touristes par une participation locale forte et partenariale des collectivités ou groupes d'acteurs locaux. L'écotourisme idéal doit viser à stimuler l'économie locale, la formation et l'emploi des locaux.

L'écotourisme tel qu'envisagé par l'OIPR, désigne les formes de tourisme-nature qui veulent de façon responsable minimiser tant les effets négatifs sur l'environnement que les changements socio-culturels. Elles peuvent contribuer au financement des parcs nationaux et réserves naturelles et créer des sources de revenus pour la population locale.

L'écotourisme accorde la plus grande attention à la préservation de l'environnement — diversité biologique, faune, écosystèmes — en insistant sur la nécessité d'éduquer les touristes à la problématique de l'environnement et aux moyens de ménager celui-ci. Là où se pratique l'écotourisme, vivent souvent des communautés aux traditions locales conservées, raison pour laquelle, son développement doit veiller à préserver l'identité et la culture locale et à faire bénéficier ces communautés de la mise en valeur du tourisme.

L'éthique de l'écotourisme

Le développement touristique est certes nécessaire mais en prenant garde, d'une part à ne pas dépasser le seuil de tolérance acceptable par les sites naturels, d'autre part à ne pas troubler les activités économiques et les structures sociales traditionnelles des populations locales.

Dans un contexte de combinaison : gestion durable - concurrence, il est naturel que les initiatives commerciales se multiplient dans l'espoir d'augmenter le nombre de visiteurs. Cependant, un trop plein de visiteurs peut occasionner la dégradation du patrimoine et en dénaturer le sens. Il est donc essentiel d'élaborer et de valider pour chaque aire protégée un règlement intérieur que tous les acteurs du secteur touristique s'évertueront à respecter.

Principes de base de l'écotourisme dans les PNR

L'écotourisme s'impose dans les PNR car :

- ces espaces conservent les milieux naturels les plus riches sur le plan de la diversité biologique, attirant une foule avide de nature exotique ;
- ces écosystèmes sont fragiles en tant que tels (spécificité liée aux contraintes bioclimatiques et un équilibre écologique complexe) mais surtout soumis à une très forte pression de dégradation : 60 % des populations sont rurales et ne subsistent qu'en détruisant les milieux naturels ;
- un fort courant d'aide internationale vise à améliorer la gestion rationnelle des ressources naturelles et à protéger intégralement tout un réseau d'écosystèmes témoins dont certains subsistent en Côte d'Ivoire ;
- de nombreuses ONGs nationales et internationales suivent de près les actions de conservation de ces espaces.

L'écotourisme doit de ce fait :

- générer des profits sociaux en installant sur des sites naturels remarquables une activité touristique respectueuse de la diversité biologique,
- affecter une partie des profits obtenus à l'effort de conservation et de développement des sites utilisés,
- favoriser sur le terrain la diminution des pressions de dégradation et de pollution en créant des emplois pour la population locale, guides, agents de la conservation, réceptifs hôteliers villageois utilisant en direct la production agricole et artisanale locale et en instaurant une présence rationnelle et favorable des visiteurs,
- contribuer par l'information apportée aux touristes à l'accroissement d'une opinion désormais mondiale qui recherche et approuve l'action de protection de l'environnement,

- valoriser la diversité biologique et l'intérêt paysager remarquables en les faisant connaître et apprécier tout en respectant un objectif d'impact faible sur l'environnement,
- gérer durablement en créant directement des emplois sur les sites ciblés et en contribuant au développement économique du pays par un apport de devises.

Ce sont les pressions humaines qui provoquent l'essentiel des dégradations préjudiciables aux milieux naturels. L'écotourisme réussi, contribue à l'éducation des visiteurs pour le changement de comportements et la satisfaction des besoins des populations locales afin d'obtenir la diminution progressive, puis l'annulation des pressions déprédatrices.

Expériences en matière d'écotourisme dans les parcs et réserves

L'exploitation écotouristique des aires protégées de la Côte d'Ivoire connaît, depuis leurs créations, des phases contrastées de développement et de régressions liées aux événements économiques et politiques ponctuant l'histoire récente de l'Etat Ivoirien. Les huit (8) parcs nationaux et la Réserve de faune d'Abokouamékro sont restés longtemps ouverts au tourisme et ont quelques fois enregistré d'importantes entrées. Le tableau suivant présente les pics d'entrées enregistrés avant 2002.

Aire protégée	Durée d'ouverture	Entrées
Parc National Comoé	8 mois	4500 (1989)
Parc National du Banco	12 mois	9 536 (2007)
Réserve de Faune d'Abokouamékro	8 mois	2889 (1996)
Parc National Marahoué	8 mois	1840
Parc National Taï	9 mois	249 (2001)
Parc National Azagny	9 mois	170 (1999)
Parc National Sangbé	8 mois	Moins de 50
Parc National Péko	7 mois	Moins de 50
Parc National Ehotilé	7 mois	Moins de 50

Sources : Documents OIPR, PCGAP

La faiblesse des capacités d'investissement de l'Etat Ivoirien et des appuis extérieurs a conduit à choisir des options d'aménagements souvent minimales. Ainsi des infrastructures d'accueil notamment des billetteries, parkings, campements-hôtels, gîtes touristiques, miradors et pistes de randonnées ont été installées dans ces différentes aires protégées. L'exploitation touristique de certaines de ces aires protégées (Abokouamékro, Azagny et Marahoué) a été concédée à des opérateurs privés.

2. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

❖ Un instant de gloire

Bien qu'il ne soit pas facile de rassembler des données concrètes et évolutives de la fréquentation, il est évident que le tourisme dans les parcs et réserves de Côte d'Ivoire a connu ses moments de gloire.

Des infrastructures d'accueil et des aménagements appropriés ont été installés dans les aires protégées d'Abokouamékro et d'Azagny, et à proximité de celles de Taï, de la Comoé, de la Marahoué et du Mont Sangbé. Des concessions ont été passées avec le secteur privé pour l'exploitation touristique dans les aires protégées d'Abokouamékro, d'Azagny et de la Marahoué.

Cependant, ces actions de développement touristique n'ont pu être maintenues entraînant un essoufflement de la dynamique générale ayant pour corollaire la désuétude des infrastructures réalisées et leur ruine.

Les causes de l'essoufflement de cette dynamique sont :

- une image peu valorisante de l'Afrique véhiculée par l'instabilité politique et par le manque d'infrastructures et de professionnalisme des prestataires locaux et le rapport qualité/ prix souvent défavorable : le continent africain représente moins de 10% de l'ensemble des arrivées du tourisme mondial ;
- un développement national du tourisme basé sur une politique de valorisation de l'hôtellerie urbaine et côtière, défavorisant le tourisme à destination des zones rurales et de la nature ;
- un contexte institutionnel instable qui a pour corollaire une valorisation insuffisante du potentiel touristique des PNR, un manque d'entretien des infrastructures d'où une perte en vitesse des entrées ;
- une insuffisance de profit pour l'administration des parcs et des réserves, les recettes obtenues de l'écotourisme alimentant le budget public général sans que les sommes perçues soient affectées à la gestion des parcs et réserves ;
- des effets économiques au niveau local considérablement limités par le fait, que les touristes s'approvisionnent le plus souvent par les achats en ville, que la population locale dispose d'une formation insuffisante et ne trouve par conséquent pas d'emploi qualifié, que les structures de distribution sont mal développées et que les autorités locales ne peuvent bénéficier que de façon fort limitée des recettes générées par leur région d'où leur faible implication dans la conservation et le tourisme ;
- le dépeuplement dramatique des aires protégées par le braconnage, mettant en mal la vision de la faune sauvage et contribuant ainsi à la désaffection des visiteurs pour certains sites ;
- la crise sociopolitique, qui a divisé le pays en deux en 2002, a renforcé l'image d'insécurité dans le pays et réduit considérablement l'intérêt pour les visites en forêt.

❖ Des efforts de reprise

Le Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP) a attaché une grande importance au développement de l'écotourisme pour qu'il :

- contribue à la viabilité financière des aires protégées ;
- constitue une source durable de revenus pour les populations riveraines ;
- apporte des ressources financières aux gestionnaires.

De ce fait, une étude pour la relance de l'exploitation écotouristique des PNR a été réalisée. Cependant, les recommandations de cette étude n'ont pu être mises en œuvre en raison de la rupture de financement liée à la survenue de la crise en 2002.

❖ Des possibilités offertes

Les décideurs ivoiriens sont encore insuffisamment conscients de l'importance économique de l'écotourisme pour le pays. Aussi n'est-il alloué que des ressources extrêmement faibles parce que l'activité n'est pas jugée prioritaire ; l'exploitation forestière et l'agriculture de rente étant les principales sources de revenus.

De même, le secteur touristique ne représente qu'une infime fraction de l'assistance technique et financière reçue des bailleurs de fonds qui n'y attachent que peu d'importance au regard des autres actions de développement.

Pourtant, le tourisme est devenu un secteur très important et dynamique dans l'économie mondiale et en particulier pour les pays en développement. Sa croissance touche non seulement les activités liées au tourisme (principalement le secteur privé de l'hébergement, la restauration et le transport) mais aussi d'autres secteurs tels que l'éducation, la culture, l'agriculture et l'artisanat. Il permet la création d'emplois et ceci pour des couches diverses de la société, qualifiées et non-qualifiées et les personnes souvent marginalisées dans le marché du travail, comme les jeunes, les femmes et les analphabètes. Il pourrait donc largement contribuer au processus de sortie de crise de la Côte d'Ivoire.

❖ Des axes de développement

Les PNR disposent de potentialités très importantes mais leur poids touristique est encore assez modeste. Il s'agit d'un tourisme géographiquement concentré à l'extrême sud du pays dans les parcs nationaux du Banco et d'Azagny dans lequel il y a peu de rencontre et de partage avec les populations locales et peu de synergie avec l'économie et la culture locale. La clientèle étrangère stratégique est en perte de vitesse en raison de la crise et la clientèle nationale en hausse mais essentiellement composé d'élèves.

Le développement du tourisme dans les PNR ne peut être réalisé par l'OIPR tout seul, car comme tous les secteurs, celui du tourisme a ses professionnels : il s'agit des professionnels de l'accueil, de l'hébergement, de la restauration et de l'animation. C'est dans ce sens que la loi 2002-102 du 11 février 2002, en son article 32, autorise l'OIPR à travailler de concert avec les opérateurs du secteur du tourisme.

Vu l'extrême faiblesse de l'offre touristique actuelle des PNR, il serait très ambitieux de prétendre, à court terme, pouvoir mettre en œuvre un tourisme capable de concurrencer celui des meilleures destinations actuelles ; un tourisme d'expériences qui répond déjà à un référentiel qualité. Toutefois, il est possible de s'inspirer de ces meilleurs exemples actuels pour exiger des opérateurs privés intervenant dans le secteur, de développer un tourisme de qualité qui réponde au minimum de valeurs de marque dont :

- un accueil chaleureux et personnalisé procurant aux visiteurs de la satisfaction ;
- un personnel compétent et à l'écoute des clients ;
- un cadre propre et confortable ;
- une bonne connaissance de l'aire protégée et de la région ;
- des informations touristiques claires et précises, adaptées à la demande ;
- des produits touristiques attrayants pouvant répondre aux besoins de passion et d'expérience.

Pour le développement du tourisme dans les PNR, les priorités des intervenants seront de :

- promouvoir les parcs nationaux et réserves du pays ;
- promouvoir les talents et les produits traditionnels locaux ;
- développer un marketing affinitaire pour les nationaux afin de promouvoir le sens de l'éthique environnementale favorisant un comportement plus responsable du public.

Pour ce faire, il est nécessaire d'entreprendre des actions majeures :

- mobiliser tous les acteurs pour se concerter et établir l'éthique et les principes d'une approche durable du développement écotouristique ;
- inciter et soutenir l'engagement des populations locales dans l'exploitation touristique des PNR ;
- mobiliser les financements nécessaires à la valorisation touristique ;
- contractualiser les activités nécessitant des professionnels ;
- assurer une promotion efficace des nouvelles offres touristiques dans les PNR.

3. LA STRATEGIE DE RELANCE

3.1. LES OBJECTIFS

❖ Objectif global

L'objectif global de la stratégie est d'améliorer les visites dans les parcs et réserves pour augmenter les recettes et contribuer à la lutte contre la pauvreté des communautés riveraines.

❖ Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette stratégie sont :

- renforcer le processus d'information sur les PNR ;
- fournir des sites naturels aménagés, à la récréation du public ;
- accroître considérablement la fréquentation des PNR afin de contribuer significativement au changement de comportements pour la conservation des ressources naturelles ;
- améliorer les conditions de vie des populations riveraines en leur procurant de nouvelles sources de revenus, des emplois, l'ouverture économique et les détournant des prélèvements dans les PNR ;
- fournir une contribution au financement de la conservation des parcs et réserves.

L'objectif premier de l'OIPR n'est pas de réaliser l'expansion financière, ni de concurrencer d'autres institutions dans le domaine du tourisme ; car, l'OIPR n'est pas un opérateur économique. La mission qui lui est assignée est la conservation d'un échantillon représentatif de la diversité biologique nationale. L'exploitation touristique des PNR contribue donc prioritairement à réaliser cette mission.

De ce fait, le tourisme dans les PNR a la responsabilité d'assurer que chaque visiteur emporte avec lui le message d'un plus grand souci de l'environnement et de l'écologie accompagné d'un comportement plus responsable sur le plan écologique en général et envers les espaces protégés en particulier.

3.2. LES DIFFERENTES COMPOSANTES DE LA STRATEGIE

Les composantes de la stratégie de relance sont :

- la mobilisation des acteurs ;
- la restauration du patrimoine ;
- la valorisation du patrimoine ;
- la formation ;
- la promotion touristique.

3.2.1. Mobilisation des acteurs

Le développement du tourisme repose sur la mise en œuvre de nombreuses actions dans divers secteurs d'activités. De plus, pour assurer une durabilité à l'activité, il importe de disposer d'une variété de produits touristiques qui contribuent à prolonger le séjour des clients et à l'agrémenter. La collaboration de l'OIPR avec les autres acteurs du secteur touristique national et international ainsi que les partenaires au développement, est donc une nécessité. Ces acteurs sont : les opérateurs du secteur (Ministère du tourisme, Côte d'Ivoire tourisme, agences et compagnies, hôteliers, restaurateurs, transporteurs, gestionnaires d'autres sites touristiques, etc.), les partenaires au développement, les communautés riveraines des parcs et réserves et, la presse.

La mobilisation de ces acteurs a pour but de :

- réunir tous ceux qui peuvent contribuer à la relance du tourisme dans les PNR ;
- améliorer la connaissance sur les missions de l'OIPR et les opportunités d'affaires touristiques dans les PNR ;
- établir une éthique et des principes d'une approche durable du développement touristique des PNR (définir le niveau d'intervention de chaque acteur, les normes de qualité, les actions de marketing, la formation et la gestion des personnels, les mesures de suivi et d'évaluation) ;
- établir des partenariats, des réseaux et entrevoir des concessions d'exploitation.

En ce qui concerne les communautés riveraines, le développement touristique répond au double enjeu de leur plus grande implication dans la protection de l'environnement et de leur développement économique local, créateur d'emplois et de richesses. L'essentiel de l'animation du secteur doit être assuré par les communautés riveraines. Les populations rurales riveraines des PNR peuvent en plus obtenir des emplois, tirer partie de l'activité touristique par le développement de leurs sites culturels, les rites et cultures indigènes et également en fournissant biens et services destinés à l'industrie du tourisme.

Pour les bailleurs de fonds, l'écotourisme représente un gage de la volonté réelle de développement et de conservation des sites naturels d'intérêt international, qu'il faut soutenir. L'écotourisme peut aussi devenir l'un des outils permettant d'abaisser les coûts de protection de l'environnement.

❖ La concession touristique

La législation en vigueur sur les PNR (Loi n° 2002-102 du 11 février 2002), autorise la concession de l'exploitation touristique des parcs et réserves à des tierces personnes. Vu l'insuffisance des ressources financières de l'OIPR, cette pratique pourrait être avantageuse en ce sens qu'elle évitera d'accuser du retard dans la valorisation pour des raisons de recherche de financements.

Toutefois, cela demande que l'OIPR prépare avec les différents intervenants et les partenaires au développement, les règles et les documents de base de l'exploitation touristique des PNR. Ces documents sont :

- les plans de valorisation touristique des PNR ;
- les règlements intérieurs des PNR ;
- les procédures de concession touristique ;
- le modèle de convention de concession ;
- les procédures de recrutement, de formation et de gestion du personnel touristique.

A cet effet, l'OIPR a deux options :

1. Réalisation d'infrastructures suivie de concession pour l'exploitation ;
2. En fonction des aménagements touristiques prévus dans le plan d'aménagement, concéder la réalisation et l'exploitation à un opérateur.

3.2.2. Restauration du patrimoine

La restauration du patrimoine est un préalable indispensable à la valorisation et à l'exploitation touristique. Elle permettra de remettre en bon état les infrastructures existantes dans les PNR afin de pouvoir reprendre les visites touristiques même si aucun aménagement supplémentaire n'est apporté.

L'OIPR a entrepris depuis 2004 une vaste opération de reprise en main des PNR. Globalement, la richesse spécifique du patrimoine est toujours dans un bon état, même si l'accès demeure toujours difficile et que les ressources de certaines zones sont en péril. La restauration consistera donc à réaffirmer la prise en main des espaces concernés par l'OIPR. Elle comportera de ce fait :

- le renforcement de la sécurisation du patrimoine par la surveillance ;
- la réhabilitation des infrastructures existantes (postes d'entrée, guérites, campements-hôtels, etc.) ;
- et la réhabilitation des voies nécessaires à la surveillance et au tourisme.

Actuellement, tous les PNR sont difficiles d'accès et de circulation. D'importants travaux de reprofilage, de bitumage, de réhabilitation de ponts et de poses de buses doivent donc être entrepris pour améliorer l'accessibilité des sites touristiques. Il s'agira de :

- répertorier toutes les voies d'accès ;
- évaluer le budget nécessaire pour leur remise en état ;
- mobiliser les financements ;
- programmer et réaliser les travaux.

Pour ce qui concerne le renforcement de la sécurisation du patrimoine, les ressources humaines existent dans les secteurs. Cependant, elles manquent de moyens logistiques et d'équipements appropriés pour assurer la surveillance du patrimoine. Il est donc question de :

- faire le point des besoins de chaque secteur ;
- évaluer le budget de ces besoins ;
- rechercher les financements et acquérir le matériel nécessaire ;
- assurer la sécurisation du patrimoine.

La réhabilitation des infrastructures d'accueil déjà fortement dégradées, a un double objectif. Il s'agit d'éviter de dénaturer le visage du patrimoine en laissant les ruines et d'assurer le redémarrage des activités touristiques en attendant la création de nouvelles infrastructures. Ces travaux comportent :

- l'inventaire des infrastructures existantes (postes d'entrée, guérites, campements, gîtes, hôtels, etc.) ;
- l'état des lieux et l'évaluation du budget ;
- la recherche de financement ;
- la réalisation des travaux de réhabilitation.

3.2.3. Valorisation du patrimoine

• Patrimoine naturel

Elle a pour but de donner une plus grande valeur marchande aux sites touristiques. Il s'agit d'améliorer les infrastructures et les produits touristiques afin d'attirer plus de visiteurs et d'accroître les recettes.

Dans les PNR, l'état actuel des ressources végétales est globalement satisfaisant, cependant, les ressources animales sont nettement appauvries. Vu cet état, la vision de la faune qui attire beaucoup plus les touristes ne peut être proposée à court terme dans nos PNR. De gros efforts doivent donc être consentis pour valoriser les PNR par de nouveaux types de produits touristiques :

- les infrastructures touristiques traditionnelles ;
- les produits spécifiques à nos PNR ;
- l'animation touristique.

❖ Les infrastructures touristiques traditionnelles

Ce sont les infrastructures touristiques élémentaires qu'il faut pour améliorer la réception des visiteurs ainsi que l'attraction des sites touristiques. Ils comprennent :

- la signalétique (les panneaux directionnels et d'éducation environnementale) ;
- les centres d'accueil pour la réception et l'information du public ;
- les aires de stationnement (parking, aires de campings, aires de repos) ;
- les plateformes et points d'observation.

Les travaux de valorisation consisteront à doter chaque aire protégée de ces attraits touristiques traditionnels qui constituent le minimum à offrir aux visiteurs.

❖ Les produits spécifiques aux PNR

Pour créer une destination « PNR de Côte d'Ivoire », il faut développer des produits attractifs originaux et uniques capables de conquérir le marché touristique en perpétuelle innovation.

Il pourrait s'agir de prestations de loisirs en complément des services ordinaires de visites tels que :

- la création d'itinéraires sportifs de longue marche, de grande randonnée diurne ou nocturne, de cyclisme (cyclotourisme) ;
- des prestations nautiques : plongées, canoës, kayaks, tourisme fluvial ;
- la mise en place d'aires de grands loisirs (jeux, piscines, danses, spectacles, etc.) ;
- la création de restaurants, d'hôtels et de gîtes pour les nuits à l'intérieur des PNR.

❖ **L'animation touristique**

Les animations témoignent du dynamisme des lieux et constituent un élément essentiel de l'offre touristique. Le manque d'animation est régulièrement cité comme l'une des raisons de la décroissance des fréquentations. L'organisation de jeux, d'expositions et de spectacles vivants peut largement inverser cette image d'immobilité et donner un souffle nouveau à la fréquentation des lieux.

- **Patrimoine culturel : Valorisation du patrimoine culturel des communautés vivant autour des PNR**

L'animation culturelle locale doit constituer l'essentiel de l'animation touristique. Il pourra s'agir de spectacles de danses et de masques ou d'expositions de produits de l'artisanat local. Alors, pour cela, il faudra recenser et aider les populations locales à développer tout ce qui dans leur culture peut servir dans l'animation.

- **Les options de valorisation et d'exploitation des infrastructures**

Les modes de concessions sont :

- réalisation d'infrastructures par l'OIPR puis concession ;
- concession de la réalisation et/ou réhabilitation des infrastructures à prévoir dans le plan d'aménagement et de gestion, suivie de l'exploitation sur une période déterminée.

3.2.4. Formation

L'absence d'expériences en matière d'écotourisme, l'absence d'exemples locaux d'écotourisme réussi, l'insuffisance de professionnels dans le secteur, sont des obstacles à la mise en valeur et à la réussite de l'écotourisme en Côte d'Ivoire. Il convient alors de créer et de renforcer les capacités dans le domaine de l'écotourisme.

Pour l'OIPR, à ses missions traditionnelles de conservateur et de gestionnaire, s'ajouteront des fonctions de développeur et de médiateur, en raison du besoin de valorisation et du nombre d'intervenants dans le secteur. Il lui faudra aussi des talents d'accueil et de promotion. Il est de ce fait crucial d'adapter son personnel actuel à ces nouvelles compétences : mettre à niveau les compétences de ses cadres en matière de développement touristique, de promotion et d'accueil.

Pour ce qui concerne les acteurs public et privé du secteur du tourisme, il est important d'assurer leur mise à niveau en ce qui concerne l'écotourisme et son éthique.

Les qualités du service touristique sont jugées aux compétences, à la courtoisie et au dynamisme du personnel touristique. C'est pourquoi, il est primordial de développer un programme adéquat de recrutement et de formation du personnel touristique. Il s'agit du personnel devant garantir les services d'accueil, de vente, de guidage et d'animation. Ce personnel doit être recruté prioritairement dans la population locale et formé aux services touristiques. L'utilisation du personnel local a un double objectif :

- s'inscrire dans le processus de mesures riveraines en faisant profiter aux populations locales des retombées de l'écotourisme à travers la fourniture d'emplois ;
- assurer la cohérence des services touristiques de l'aire protégée avec l'identité régionale et locale.

Les sessions de formation seront progressivement organisées en fonction de la mise sur marché des sites et services touristiques.

3.2.5. Promotion touristique

- **Un patrimoine peu promu, un public peu informé, un patrimoine peu visité**

La promotion consiste à faire connaître les produits en vue d'en accélérer la vente et l'achat par le maximum de personnes possible.

Il existe actuellement peu de produits publicitaires sur les PNR; il reste donc un gros travail de marketing à réaliser. La politique de promotion sera essentiellement conduite par l'intermédiaire de structures associées que sont le ministère du tourisme, les agences de tourisme, les agences de voyages, les hôtels, les restaurants, les aéroports, la presse, etc.

Très peu d'ivoiriens visitent actuellement les aires protégées pendant que l'une des principales missions de l'OIPR est d'éveiller la conscience environnementale des populations afin de favoriser leur participation active à la conservation des parcs et réserves. Divers obstacles entravent le développement de la fréquentation du patrimoine par les nationaux :

- les relations mitigées des populations avec les structures de gestion de ces espaces ;
- le manque d'informations sur l'opportunité de loisirs en raison de la gestion paramilitaire de ces espaces ;
- le faible niveau de revenus des populations qui ne leur permet pas de s'offrir des instants de loisirs ;
- les rumeurs d'insécurité dans ces espaces.

Susciter l'envie aux ivoiriens de visiter leur patrimoine naturel est donc une mission délicate.

Etant donné l'ampleur du travail de marketing à réaliser, nous combinerons pour la promotion touristique de nos PNR, les plus grandes méthodes de promotion existantes :

- le porte-à-porte ;
- la campagne médiatique ;
- le web ;
- la mise en réseau.

❖ **Le porte-à-porte**

Il s'agit de cibler des clients potentiels et d'aller chez eux leur présenter nos produits. Dans notre cas, les cibles seront les entreprises, écoles, universités et associations. La présentation de tarifs accessibles sera un moyen majeur d'attraction.

Cette promotion porte-à-porte se fera par les moyens suivants :

- l'organisation de réunions avec le public cible ;
- l'organisation de foires régionales, nationales et internationales ;
- l'organisation de journées d'exposition ;
- l'organisation de journées portes ouvertes sur les AP.

❖ La campagne médiatique

Elle comprend les articles et encarts publicitaires dans la presse écrite, les spots publicitaires audio et vidéo pour la télé et la radio, les reportages et documentaires radios et télévisés, les films documentaires.

Les nouvelles technologies de l'information ouvrent des voies nouvelles, notamment vis à vis des touristes étrangers et de la jeunesse, beaucoup plus accoutumés à leur utilisation. Il s'agit des bornes interactives installées dans des sites stratégiques comme les grands hôtels, restaurants et les aéroports.

❖ Le web

L'**Internet**, le plus grand média actuel, cet outil qui véhicule instantanément toute information à l'autre bout du monde, constitue d'ores et déjà le média majeur pour l'information touristique. C'est une vitrine de propositions efficaces et un moyen de mise à jour instantanée des offres.

Il sera question de concevoir un site Web haut en couleur touristique, claire et riche, contenant l'information sur les possibilités écotouristiques, les contacts de tous les parcs et réserves de Côte d'Ivoire et autres circuits dans lesquels ils sont inclus, des photos et films sur les circuits touristiques, des vues panoramiques ainsi que toutes les informations nécessaires aux voyageurs.

Il faudra également faire la publicité du site internet en le référencant avec le maximum de mots clés possibles sur :

- la majorité des moteurs de recherche sur internet ;
- les sites Web de destinations touristiques bien connues avec des liens fonctionnels ;
- les sites Web d'opérateurs du secteur du tourisme ;
- les sites web des autres destinations touristiques nationales ;
- Encarta et d'autres logiciels analogues ;
- les sites web d'associations, d'ONGs et autres organismes de protection de l'environnement, ce qui contribuerait à renforcer le message de relation équilibrée entre l'activité touristique et la conservation des ressources naturelles de nos PNR.

❖ La mise en réseau

La constitution de réseaux permet de gagner en efficacité pour les actions de promotion, pour l'organisation de l'accueil et pour la fidélisation de la clientèle. La mise en réseau permet aux sites moins connus de profiter du rayonnement des biens plus connus.

Les PNR peuvent être mis en liaison avec deux types de réseaux touristiques :

- tourisme national : mise en liaison de sites naturels avec des sites culturels et artisanaux locaux. Une telle liaison contribue par ailleurs à diversifier les circuits touristiques et confère une plus grande visibilité aux visiteurs ;
- tourisme international : mise en liaison de sites naturels peu connus avec des sites naturels mondialement connus pour en faire la promotion.

La mise en réseau au niveau national peut permettre de créer une identité touristique locale : intégrer les attraits des communautés locales au tourisme dans l'aire protégée. Ces deux zones d'attractions ne sont pas regroupées sur un même lieu mais sont intimement liées dans leur développement. L'expérience festive est une dimension importante, qui intégrée dans l'offre touristique, a pour effet d'accroître le pouvoir attractif, en exerçant éventuellement un effet de rétention permettant de maximiser les retombées économiques pour tous les acteurs notamment les communautés locales.

Le patrimoine naturel ivoirien est une destination touristique non connue pour certains. Les messages de communication doivent donc valoriser l'image de ce patrimoine en proposant des produits et prestations capables de conquérir et de reconquérir la clientèle. Il est question de diffuser les supports de promotion et de convaincre le maximum de public. Cela passe donc par :

- **Supports de promotion**

La mise en marché d'un produit touristique réclame une bonne articulation et une excellente présentation du produit. Cette présentation, variable selon les types de clientèles, peut se faire sous forme de signalétique, de brochure ou de site web.

- ❖ **La signalétique**

La présentation des produits sur de larges panneaux publicitaires, de signalétique ou de sensibilisation, assure une large et facile accessibilité de l'information au public.

Les panneaux publicitaires servent à présenter l'offre touristique de l'Aire Protégée (AP). Quant aux panneaux de signalétique, ils ne supportent que l'offre spécifique à un produit donné en indiquant l'opportunité et le lieu. Les panneaux de sensibilisation eux, sont placés le long de tous les circuits touristiques pour assurer une information continue des visiteurs sur la sécurité, le règlement intérieur de l'aire protégée et sur l'éducation environnementale.

Chaque aire protégée doit disposer d'un assortiment de ces trois types de panneaux. Ces panneaux sont préparés, par des professionnels, après la réalisation de travaux de valorisation avec des images et des messages clairs, succincts et captivants.

- ❖ **Les brochures**

Les différents types de brochures à confectionner sont : les guides, les dépliants, les bulletins les posters, les affiches et les cartes. Comme pour la signalisation, ces brochures n'interviennent qu'après l'installation des produits touristiques. La confection de ces brochures requiert des informations claires, précises, des tracés de circuit sur carte et des images séduisantes des produits à promouvoir.

La carte constitue la feuille de route du touriste. Elle est couplée à tous les autres types de brochures. Elle intègre le parcours du touriste depuis l'aéroport jusqu'à l'AP ainsi que les différents circuits offerts sur le site.

Le guide présente tous les atouts touristiques du pays, décrit les itinéraires et circuits touristiques, les services le long des parcours, les points de ravitaillement, les lieux d'hébergement et les aires de repos, les villages et les villes.

La rédaction et la distribution d'un bulletin trimestriel ou bisannuel sous une forme journalistique permettraient de diffuser auprès des publics cibles une série d'informations sur les réalisations en cours, les ouvertures nouvelles, les aspects pratiques tels que tarifs d'entrée, numéros de réservation des campements, la présentation des responsables des parcs, des équipes de guides, de gardes, etc. Des gros plans sur les inaugurations, les innovations et les animations permettraient de soutenir la dynamique de gestion des aires protégées auprès d'un vaste public.

Un tel document pourrait en totalité ou en partie être payé par la publicité des sociétés et groupements intéressés à la conservation et au tourisme, ainsi que par des abonnements vendus auprès, entre autres, des membres d'associations de soutien aux aires protégées. Sa diffusion devrait pouvoir être assurée auprès des agences nationales et T.O. européens, des hôtels de tourisme, des entrées des parcs et réserves, sur les sites internet. Une distribution pourrait être assurée à l'occasion des foires et expositions et toutes opérations ponctuelles de promotion.

3.3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

3.3.1. Hiérarchisation des parcs et réserves

Avec la relance de l'écotourisme, les différents parcs et réserves de Côte d'Ivoire ne verront pas leur fréquentation augmenter de façon homogène. Certains parcs, mieux dotés actuellement, ou mieux placés géographiquement, verront leurs revenus s'accroître tandis que d'autres auront bien du mal à équilibrer leur budget de fonctionnement. Si ces faiblesses devaient aboutir à leur abandon, partiel ou total, les objectifs premiers de conservation ne seraient pas atteints. Un équilibre budgétaire bien géré et solidaire devrait permettre de supporter la pauvreté de certains parcs, d'autant que ces parcs peuvent, dans l'avenir, acquérir progressivement une valeur supérieure aux précédents, en terme d'attractivité et de rentabilité, à condition qu'on leur laisse des moyens suffisants pour assurer leur conservation.

3.3.2. Rôles des acteurs

L'OIPR assurera la coordination de toutes les activités rentrant dans le cadre de cette stratégie. Il analysera les propositions de schéma d'aménagement des Concessionnaires et assurera le suivi-évaluation de la mise en œuvre des conventions de concession.

Le Ministère du Tourisme assurera la supervision et apportera son appui à la mise en œuvre effective de cette stratégie.

Côte d'Ivoire-Tourisme développera la promotion touristique avec l'OIPR et les Concessionnaires et, supervisera celle faite par les Tours opérateurs et les voyageurs.

La promotion écotouristique au niveau de l'Etat peut prendre des formes diverses : lobbying, relations publiques, campagnes de communication publicitaires, facilitations fiscales.

D'autres groupements et structures impliqués (Collectivités décentralisées, les populations riveraines, ONGs, etc.) seront responsables de la mise en œuvre d'actions spécifiques.

3.3.3. Normalisation et personnalisation des outils promotionnels

Il est indispensable de donner une cohérence d'image à l'effort de promotion. L'OIPR rassemblera les données utiles à cette promotion, sous la forme de photothèque, vidéothèque, filmothèque, textes, cartes, maquettes qui constitueront la base de données dont pourront se servir les services ou les agences chargées de la promotion.

Le secteur public intéressé à la mise en valeur des aires protégées, les concessionnaires, agences de voyage, réceptifs disposeront ainsi d'un outil de travail offert à l'usage de leurs propres actions promotionnelles, sans dispersion. On ne perdra pas de vue que cet effort promotionnel indispensable doit rester proportionné aux capacités d'accueil. Il serait dramatique de remporter trop rapidement un succès commercial si l'offre n'était pas capable de suivre.

Une maîtrise globale de la chaîne des outils promotionnels, de la campagne internationale au dépliant touristique local permettra de conférer un style, une image de marque aux produits écotouristiques de la Côte d'Ivoire. Elle permet aussi de réaliser de substantielles économies d'échelle par une modélisation des supports et des moyens de production, de fabrication et de diffusion. Elle présente enfin l'avantage de la maîtrise du temps de programmation et de distribution des supports. Un service de promotion/presse devrait fonctionner régulièrement.

3.3.4. Stratégie commerciale pour le secteur privé

La mise en service commercial des aires protégées implique la création d'une image forte dont elles ne disposent pas actuellement. La stratégie commerciale à mettre en place par le secteur privé consiste à construire une série de produits touristiques selon deux perspectives complémentaires :

- développement de produits et de circuits à thématiques proprement écotouristiques ;
- réalisation de circuits classiques sur lesquels se grefferont des extensions écotouristiques (visites occasionnelles d'aires protégées) et une offre de services hôteliers dans les campements associés aux aires protégées.

3.3.5. Participation des populations locales

L'implication des populations locales est un maillon indispensable au développement d'un véritable écotourisme. De manière globale, les retombées économiques régionales sont principalement constituées par :

- la masse salariale incluant les guides et les salariés de la concession,
- les produits d'animation touristique mis en place par les concessionnaires,
- les achats de matière première : produits carnés, poissons, maraîchage, etc.,
- les ventes d'artisanat traditionnel villageois,
- les travaux de maintenance et d'entretien des infrastructures du parc.

Afin d'assurer une participation locale indispensable à l'essor écotouristique, les populations doivent percevoir de manière concrète les effets de cette activité. Les concessionnaires auront le plus souvent de gros avantages à associer la main d'œuvre locale (l'exemple du Comoé Safari Lodge est démonstratif sur ce plan).

L'implication de la population locale peut constituer, si l'on y prend garde, le chaînon manquant qui conduit au succès d'une destination touristique, plus encore en matière d'écotourisme. Il existe une série de manières par lesquelles le secteur privé peut étayer la participation de la collectivité aux activités touristiques :

- la publicité concernant les produits et services proposés par la communauté locale,
- l'achat de biens et de services à cette communauté (œufs, pain, etc.),
- la formation et le « tutorat » à l'intention des petites entreprises qui approvisionnent l'hôtel,

- la sous-traitance de certains services (blanchisserie, jardinage, sports nautiques),
- le recours à des « free lance » (gardiennes d'enfants, par exemple) pour stimuler l'esprit d'entreprise,
- l'utilisation des services communautaires dans la construction,
- le recrutement de personnel dans les communautés avoisinantes,
- l'étude d'opportunité pour les producteurs locaux (herbes fraîches, légumes, etc.),
- l'offre de nouveaux services à la clientèle (cours de cuisine pour la préparation des mets typiques, apprentissages de la langue locale, récits, danses, jeux traditionnels, initiation à la pêche et gastronomie locale au menu).

L'approche optimale d'une participation locale à l'écotourisme sera celle qui favorise le développement du secteur privé au sein des collectivités concernées.

3.3.6. Fonction d'écoguide

❖ Compétences des écouguides

L'écoguide est le guide touristique exerçant dans un parc ou une réserve où la forme de tourisme pratiquée est l'écotourisme. Les écouguides doivent recevoir une formation de base essentiellement tournée vers l'acquisition de connaissances sur les milieux, l'écologie, la reconnaissance de la faune et de la flore observables. Quelques notions de sécurité (premiers secours), et quelques notions concernant le contact avec la clientèle. Un programme de formation modulaire devrait être mis en place pour compléter cette formation probablement sous forme de stages. Ces stages pourraient avoir lieu pendant les saisons d'inactivité, et éventuellement utiliser les infrastructures existantes des parcs. Un plan pédagogique cohérent par catégorie de formation devra être mis en place. La **professionnalisation** des écouguides doit être un objectif prioritaire. Chaque module de formation pourrait être diplômante, et ces diplômes spécifieraient le domaine d'extension de la compétence. Une qualification d'écoguide de brousse, par exemple, ne donne pas obligatoirement compétence pour l'encadrement de groupes naviguant sur une rivière (la responsabilité de l'écoguide non compétent pouvant être engagée en cas d'accident).

❖ Formation sécurité

Les écouguides devront recevoir une formation spécifique et adaptée aux risques particuliers inhérents à chaque parc. Le rôle du guide est avant tout préventif s'il y a un risque faunique (charge de buffles, piqûres de serpents venimeux, morsures diverses, etc.) ou un risque végétal (empoisonnement, urtications sévères, etc.).

- Les itinéraires en rivière ou en lagune impliquent l'usage d'un matériel de sécurité (gilets de sauvetage). Le guide doit veiller au respect des règles de sécurité (normes de charge des embarcations, conduite des embarcations, présence du matériel réglementaire) et sa compétence doit s'étendre à ce milieu. Un stage de secourisme en rivière est indispensable, au cours duquel le guide doit montrer qu'il sait nager, qu'il peut aller chercher un mannequin à 3 mètres de profondeur et parcourir une distance minimum de 50 mètres avec la tête du mannequin hors de l'eau. Il apprend les gestes de respiration artificielle.
- Les itinéraires en montagne ou en milieu escarpé (falaises) impliquent aussi une formation spécifique, et l'usage éventuel d'un matériel et d'un équipement adaptés. Sans cette formation, le guide ne devrait pas être autorisé à conduire des groupes en dehors des sentiers et pistes balisées.

- Les itinéraires spéciaux (canopy walk) impliquent une formation spécifique, concernant l'usage du matériel de sécurité d'une part, la surveillance et l'entretien de l'état du matériel et de la structure utilisée d'autre part.

Les écouguides doivent être capables de porter et d'organiser les premiers secours, ainsi que d'organiser les opérations d'évacuation jusqu'au contact avec l'autorité médicale. Ils apprennent à se servir de la trousse de premiers secours qui leur appartient ou qui leur est confiée (voir « Equipement »).

❖ Formation à la relation avec la clientèle

Le guidage de personnes d'origines variées implique une adaptation souple. Le discours et le comportement de l'écoguide ne seront pas les mêmes avec un groupe de scientifiques, de touristes du Club Méditerranée, de sportifs aventureux. Le guide doit prendre conscience au cours de sa formation qu'il est dépositaire d'une responsabilité et d'un savoir-faire et conserver son leadership sans abus de pouvoir. Il doit connaître ses limites de compétence et le cas échéant les rappeler à sa clientèle.

❖ Formations spécifiques

Diverses formations complémentaires peuvent intervenir au cours de la carrière d'un écouguide. Ces formations devraient être orientées vers l'acquisition de savoir-faire et de compétences lui permettant une multidisciplinarité autour des métiers de l'environnement et du tourisme ou des activités sur les plans d'intégration des zones périphériques. Le métier de base doit ouvrir à une valorisation permettant à l'écoguide de vivre de ses savoir-faire au-delà de la courte période de guidage.

Le rôle de l'écoguide est primordial dans l'enrichissement culturel. Se référant à ses connaissances et à son expérience de terrain, il puise dans ses acquis culturels ruraux, aux traditions régionales, aux croyances et aux superstitions. Le visiteur doit ressortir d'une visite de parc avec l'impression d'avoir baigné dans l'étrangeté d'univers nouveau, mais dont il comprend une partie des imbrications avec la vie locale. Il n'est pas nécessaire pour l'écoguide de citer le nom latin de chaque espèce rencontrée, mais bien plus de tenter de faire comprendre l'unité du biotope qui entoure le visiteur. Chaque visite devrait s'appuyer sur les matériels d'interprétation des écomusées, ainsi que sur les documents disponibles dans la bibliothèque de l'écomusée ou dans la librairie de la boutique de souvenirs et d'artisanat. C'est aussi l'occasion d'inciter les visiteurs à la consommation de produits dérivés.

❖ Equipement

- Tenues. Des tenues adaptées s'imposent dans le cadre de la professionnalisation des guides. L'obtention d'un badge ou d'une médaille d'écoguide à l'issue de la formation et le port obligatoire de ce badge ou de cette médaille au cours de l'exercice du métier est un élément qui permet d'asseoir son autorité et d'afficher sa compétence auprès des visiteurs.
- Trousse de premiers secours. Chaque écouguide doit disposer d'une trousse de secours dont il connaît l'usage. Cette trousse peut être personnelle, fournie en prêt temporaire par les concessionnaires, les agences organisatrices ou l'OIPR. L'OIPR veille à ce que la trousse reste complète et en bon état.

- Paire de jumelles. A chaque visite, l'écoguide pourra emprunter une paire de jumelles à l'entrée du parc. Ce matériel restant la propriété de l'OIPR, ou éventuellement du concessionnaire.
- Radio. Afin d'assurer la liaison de sécurité avec les autorités du parc et éventuellement relayer une demande d'organisation de secours, les écocguides seront également dotés en radios portables.

❖ **Assurances**

Les écocguides devraient bénéficier d'un régime d'assurances les couvrant en responsabilité civile et disposer d'une couverture individuelle. Il est souhaitable qu'ils soient regroupés en association professionnelle afin qu'une négociation par appel d'offre auprès des compagnies d'assurance de Côte d'Ivoire permette la mise en place d'un système de couverture collective.

❖ **Relations des écocguides avec l'OIPR**

Les écocguides sont amenés à collaborer étroitement avec les représentants de l'administration des aires protégées (agents forestier, direction du parc). Afin d'éviter de possibles chevauchements de compétence ou d'exercice, des protocoles d'accord devraient être étudiés selon les spécificités de chaque parc. L'information doit circuler dans les deux sens : les écocguides signalent à l'autorité les problèmes de conservation, de relations ou d'entretien dans les aires protégées, qui prend ces informations en considération, et réciproquement, l'autorité informe les écocguides sur tous les aspects visant à l'amélioration de l'état ou de la gestion des aires protégées ainsi que sur les mises en place des stages de formation, les nouvelles nominations, etc.

❖ **Organisation professionnelle des écocguides**

Un statut professionnel implique une organisation professionnelle. La création d'une association des guides de Côte d'Ivoire devrait être favorisée. Leurs représentants devraient voir leur représentativité reconnue par les différents acteurs du développement écotouristique et touristiques ainsi que par l'administration.

❖ **Utilisation des écocguides par les Concessionnaires**

Les concessionnaires, même dans le souci de réaliser leurs équilibres financiers, ne doivent pas introduire des pratiques défavorables au recrutement et au travail des écocguides ; les concessionnaires ayant intérêt à appuyer l'OIPR dans sa politique des mesures riveraines. Des règles doivent être établies pour ne pas gêner l'exercice libéral de la profession d'écoguide.

3.4. LE SUIVI EVALUATION DE LA STRATEGIE

La présente stratégie est le cadre de l'implication de tous les acteurs dans la relance de l'écotourisme dans les PNR de Côte d'Ivoire.

Elle encourage donc des relations plus étroites entre les acteurs et favorise l'appropriation des objectifs de cette stratégie par tous afin d'en assurer l'atteinte. Dans cette perspective, tous les acteurs impliqués se retrouveront annuellement pour analyser les progrès réalisés en matière de mise en œuvre de la stratégie, échanger des informations et des bonnes pratiques afin d'identifier les défis et les obstacles auxquels cette mise en œuvre est confrontée, et, apporter d'éventuelles mesures correctives.

De plus l'OIPR assurera régulièrement le suivi de la mise en œuvre des conventions de concession. Ce suivi aura pour objet de rendre compte en temps réel de l'avancement des concessions, l'état d'exécution, la conformité des moyens mis en œuvre, les écarts entre la programmation et l'exécution, l'amélioration des services offerts, le niveau d'implication des populations.

La qualité et la durabilité de l'activité touristique dépendront du suivi-évaluation effectué par l'OIPR. Il sera donc réalisé des évaluations périodiques portant sur les aspects suivants :

- le respect de l'éthique de l'écotourisme ;
- l'impact de l'activité touristique sur l'environnement ;
- le taux de fréquentation des sites ;
- le niveau de satisfaction de la clientèle ;
- le profil de la clientèle.

Les données cumulées sur les trois derniers points permettent de suivre l'évolution de la destination, d'approfondir la connaissance des marchés et de raffiner le choix du public cible ainsi que les actions de promotion. Quant aux deux premiers, leur suivi permettra une rétroaction régulière pour la conservation et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

Ces évaluations utiliseront des informations obtenues par enquêtes, sondages, études d'impacts et observations directes. Des indicateurs objectivement vérifiables seront définis d'un commun accord par tous les acteurs et serviront de base aux évaluations et à l'élaboration des rapports.

Le programme de suivi évaluation constitue une composante importante, en ce sens qu'il permettra une rétroaction régulière et continue sur chaque activité aux fins d'ajustement le cas échéant.

3.5. LE CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

Le tableau suivant présente la programmation des activités.

COMPOSANTES	Résultats attendus	activités	Chronogramme				Indicateurs
			An 1	An 2	An 3	An 4	
Mobilisation des acteurs	Tous les acteurs sont impliqués dans la valorisation des PNR	Organiser des rencontres avec tous les acteurs	x	x	x	x	Au moins une rencontre réunissant l'ensemble des parties prenantes est organisée chaque année
		Définir le niveau d'intervention de chaque acteur	x				Le rôle de chaque acteur est défini dans un document cadre en première année
	Une éthique et des principes d'une approche de valorisation des PNR sont établis	Valider les règles de base de l'exploitation touristique des PNR	x	x	x	x	Le règlement de l'exploitation touristique des PNR est validé et actualisé chaque année
		Définir les normes de qualité	x				Les normes de qualité consensuelles sont adoptées en première année
		Diffuser les documents validés	x	x	x	x	
Restauration du Patrimoine	Les PNR sont sécurisés	Equiper les PNR concernés en matériel de surveillance	x	x	x	x	7 véhicules, 14 motos sont acquis sur les 4 années
		Réaliser les patrouilles de sécurisation	x	x	x	x	Un programme mensuel de sécurisation est élaboré dans chaque PNR
	Les infrastructures touristiques sont réalisées	Faire l'inventaire des infrastructures existantes	x				Un état des infrastructures touristiques est élaboré en première année

COMPOSANTES	Résultats attendus	activités	Chronogramme				Indicateurs
			An 1	An 2	An 3	An 4	
		Etablir les coûts de rénovation	x				Les coûts de réhabilitation des infrastructures touristiques sont élaborés par un expert en première année
		Programmer et réaliser les travaux	x	x	x	x	7 projets de réhabilitation des infrastructures touristiques sont soumis à financement chaque année
Valorisation du patrimoine	L'attractivité des PNR est améliorée	Identifier des infrastructures touristiques additionnelles	x				Un rapport d'évaluation des infrastructures additionnelles est disponible à la fin de la première année
		Réaliser les aménagements additionnels		x	x	x	7 projets de mise en place de nouvelles infrastructures touristiques sont soumis à financement chaque année
	L'exploitation touristique des PNR est concédée aux professionnels du Secteur	Signer des conventions de concession avec des partenaires	x	x	x	x	Au moins 4 conventions de concessions sont signées et mises en œuvre
		Mettre en œuvre les conventions de concession	x	x	x	x	

COMPOSANTES	Résultats attendus	activités	Chronogramme				Indicateurs
			An 1	An 2	An 3	An 4	
Promotion touristique	Les supports de promotion sont disponibles	Acquérir les équipements et logiciels adaptés	x				1 kit de production de supports publicitaire est mis à la disposition de l'OIPR en première année
		Produire les supports publicitaires	x	x	x	x	Au moins 3 films documentaires, 28 spots télé et radio sont disponibles au terme des 4 années
	Les PNR sont promus	Organiser et participer à des foires et rencontres nationales et internationales	x	x	x	X	- Au moins une foire nationale relative à l'écotourisme dans les PNR est organisée L'OIPR - L'OIPR participe à une foire ou à un séminaire international chaque année
		Animer un site web	x	x	x	x	Un site WEB actualisé et véhiculant des thématiques de promotion des PNR est disponible
		Diffuser les supports publicitaires	x	x	x	x	Au moins 3 films documentaires, 28 spots télé et radio relatifs à 7 PNR sont diffusés au terme des 4 années

COMPOSANTES	Résultats attendus	activités	Chronogramme				Indicateurs
			An 1	An 2	An 3	An 4	
		Organiser la cérémonie de lancement de l'écotourisme dans les PNR		x			Une cérémonie de lancement de l'écotourisme dans les PNR, réunissant tous les acteurs, est organisée en 2 ^e année
		Développer des actions de mise en réseau des sites touristiques		x	x	x	Le site Web de l'OIPR est connecté à au-moins 2 sites étrangers du domaine du tourisme
Formation	Les acteurs sont formés à l'activité écotouristique	Elaborer un plan de formation	x				Un plan de formation élaboré par un consultant est disponible en première année
		Organiser les sessions de formation	x	x	x	x	Au moins 2 sessions de formation des guides et du personnel de l'OIPR sont organisées annuellement
Suivi-évaluation	le suivi de la mise en œuvre de la stratégie est assuré	Coordonner la mise en œuvre de la stratégie	x	x	x	x	Un atelier bilan réunissant tous les acteurs est organisé chaque année
		Assurer le suivi-évaluation des activités	x	x	x	x	4 missions de suivi-évaluation sont organisées chaque année

3.4. LE COUT ESTIMATIF DE LA STRATEGIE

Le coût total de cette stratégie s'évalue à un milliard sept cent trente quatre mille trente trois francs CFA (**1 734 033 000 FCFA**) pour la période 2009 - 2012. Les coûts sont présentés dans le tableau suivant.

Activité/composante		Quantité	Coût unit.	Coût total	A	A+1	A+2	A+3
Mobilisation des acteurs				40 050 000	16 020 000	8 010 000	8 010 000	8 010 000
Organiser des rencontres avec tous les acteurs								
<i>Frais de fonctionnement</i>								
Location de salle	unité	5	250 000	1 250 000	500 000	250 000	250 000	250 000
Frais de modérateur	unité	5	250 000	1 250 000	500 000	250 000	250 000	250 000
Frais de restauration des participants	unité	300	15 000	4 500 000	1 800 000	900 000	900 000	900 000
Perdiem pour les participants	unité	300	40 000	12 000 000	4 800 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Frais de production de documents	unité	300	2 000	600 000	240 000	120 000	120 000	120 000
Carburant	litre	500	600	300 000	120 000	60 000	60 000	60 000
Définir le niveau d'intervention de chaque acteur				-				
Valider les règles de base de l'exploitation touristique des PNR								
<i>Frais de fonctionnement</i>								
Location de salle	unité	5	250 000	1 250 000	500 000	250 000	250 000	250 000
Frais de modérateur	unité	5	250 000	1 250 000	500 000	250 000	250 000	250 000
Frais de restauration des participants	unité	300	15 000	4 500 000	1 800 000	900 000	900 000	900 000
Perdiem pour les participants	unité	300	40 000	12 000 000	4 800 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Frais de production de documents	unité	300	2 000	600 000	240 000	120 000	120 000	120 000
Carburant	litre	500	600	300 000	120 000	60 000	60 000	60 000
Définir les normes de qualité				-				
Diffuser les documents validés				-				
Frais divers	Forfait	50 000	5	250 000	100 000	50 000	50 000	50 000

Activité/composante		Quantité	Coût unit.	Coût total	A	A+1	A+2	A+3
Restauration du patrimoine				587 993 000	177 998 000	163 998 000	163 998 000	81 999 000
Equiper les PNR concernés en matériels de sécurisation				-				
<i>Equipement</i>								
Véhicules	unité	7	20 000 000	140 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	20 000 000
Motos		14	1 500	21 000	6 000	6 000	6 000	3 000
Equipement divers		Forfait	35 000 000	35 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	5 000 000
Réaliser les patrouilles de sécurisation				-				
<i>Frais de fonctionnement</i>								
Carburant des véhicules	km	210 000	90	18 900 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000	2 700 000
Carburant des motos	km	168 000	24	4 032 000	1 152 000	1 152 000	1 152 000	576 000
Entretien matériels logistiques			Forfait	8 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	1 200 000
Frais d'alimentation	unité	42	420 000	17 640 000	5 040 000	5 040 000	5 040 000	2 520 000
Faire l'inventaire des infrastructures existantes et établir les coûts de rénovation				-				
<i>Etudes et consultance</i>								
Frais de consultance			Forfait	14 000 000	14 000 000			
Programmer et réaliser les travaux				-				
<i>Infrastructures</i>								
Frais de remise en état des infrastructures de base			Forfait	350 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	50 000 000

Activité/composante		Quantité	Coût unit.	Coût total	A	A+1	A+2	A+3
Valorisation du patrimoine				714 350 000	14 100 000	200 100 000	300 100 000	200 050 000
Identifier des infrastructures touristiques additionnelles				-				
<i>Etudes et consultance</i>								
Frais d'expertise			Forfait	14 000 000	14 000 000			
Réaliser les aménagements additionnels				-				
<i>Infrastructures</i>								
Infrastructures nouvelles			Forfait	700 000 000		200 000 000	300 000 000	200 000 000
Signer des conventions de concession avec des partenaires				-				
<i>Frais de fonctionnement</i>								
Frais d'organisation de cérémonie			Forfait	350 000	100 000	100 000	100 000	50 000
Mettre en œuvre les conventions de concession				-				
Promotion touristique				246 560 000	45 925 000	107 125 000	58 125 000	35 385 000
Acquérir les équipements et logiciels adaptés				-				
<i>Equipements</i>				-				
Kit de production de supports de promotion	unité	1	10 000 000	10 000 000	10 000 000			
<i>Frais de fonctionnement</i>								
Consommables			Forfait	10 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Produire les supports publicitaires				-				
<i>Frais de fonctionnement</i>								
Film documentaire	unité	3	10 000 000	30 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	
Spot télé	unité	14	900 000	12 600 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	
Spot radio	unité	14	60 000	840 000	280 000	280 000	280 000	
Frais de mission pour collecte d'information et d'images	jour	126	30 000	3 780 000	1 260 000	1 260 000	1 260 000	

Activité/composante		Quantité	Coût unit.	Coût total	A	A+1	A+2	A+3
Autres supports (Tee-shirt, gadgets...)			Forfait	12 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	
Organiser et participer à des foires et rencontres nationales et internationales				-				
<i>Frais de fonctionnement</i>								
Organisation d'une foire nationale			Forfait	30 000 000		30 000 000		
Participation aux foires et séminaires internationaux			Forfait	22 240 000	5 560 000	5 560 000	5 560 000	5 560 000
Frais de promotion auprès de groupes organisés			Forfait	500 000	125 000	125 000	125 000	125 000
Animer un site web								
<i>Frais de fonctionnement</i>								
Création et actualisation du site			Forfait	2 600 000	2 000 000	200 000	200 000	200 000
Diffuser les supports publicitaires								
<i>Frais de fonctionnement</i>				-				
Frais de diffusion	unité	7	3 000 000	21 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	3 000 000
Organiser la cérémonie de lancement de l'écotourisme dans les PNR								
<i>Frais de fonctionnement</i>								
Cérémonie de lancement	unité	1	Forfait	10 000 000		10 000 000		
Développer des actions de mise en réseau des sites touristiques				-				
<i>Frais de fonctionnement</i>								
Frais d'interconnexion des sites			Forfait	3 000 000		3 000 000		
Frais récurrents mensuels	mois	36	2 000 000	72 000 000		24 000 000	24 000 000	24 000 000

<i>Activité/composante</i>		Quantité	Coût unit.	Coût total	A	A+1	A+2	A+3
<i>Equipement</i>								
Matériel d'interconnexion	unité	1	forfait	6 000 000		6 000 000		
Formation				29 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Elaborer un plan de formation								
<i>Etudes et consultance</i>				-				
Consultant	unité	1	forfait	5 000 000				
Organiser les sessions de formation								
<i>Frais de fonctionnement</i>								
Frais de formation	session	8	3 000 000	24 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Suivi-évaluation								
Coordonner la mise en œuvre de la stratégie				116 080 000	42 520 000	24 520 000	24 520 000	24 520 000
<i>Frais de fonctionnement</i>								
Atelier bilan	annuel	4	20 000 000	80 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Assurer le suivi-évaluation des activités								
<i>Equipement</i>								
Véhicule de coordination	unité	1	18 000 000	18 000 000	18 000 000			
<i>Frais de fonctionnement</i>								
Frais de mission	unité	16	630 000	10 080 000	2 520 000	2 520 000	2 520 000	2 520 000
Carburant			Forfait	3 200 000	800 000	800 000	800 000	800 000
Entretien véhicule			Forfait	4 800 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
TOTAL				1 734 033 000	302 563 000	509 753 000	560 753 000	355 964 000

CONCLUSION

Le présent document de stratégie loin d'être exhaustif, permet d'avoir une vision un peu plus claire des actions à mener pour relancer les visites touristiques dans les PNR.

A l'analyse, les parcs et réserves de Côte d'Ivoire dispose d'un immense potentiel écotouristique. Les opportunités de développement écotouristique existent ; le marché s'agrandi constamment en raison du souci croissant des changements climatiques et la situation socio-politique du pays s'améliore. Les acteurs doivent faire preuves d'initiatives pour obtenir des résultats probants et l'OIPR doit assurer un suivi-évaluation efficace des activités écotouristiques.

Ce document n'a pas évalué les recettes probables de l'écotourisme mais celles-ci peuvent s'avérer très importantes si les sites sont attractifs et bien gérés.